



MUNICIPALITÉ DE  
*Sainte-Thècle*

## AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 412-2024 : « MODIFIANT L'ANNEXE B  
DU RÈGLEMENT NO 372-2020 : RÈGLEMENT HARMONISÉ  
SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES  
PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP) »**

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, VALÉRIE FISET,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE QUE :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE A ADOPTÉ, LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 412-2024 : « MODIFIANT L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT  
NO 372-2020 : RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA  
PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP) » LORS DE  
LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-THÈCLE LE  
TROISIÈME JOUR DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (03-06-2024).

COPIE DE CE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉE À MON BUREAU OÙ TOUTE  
PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-THÈCLE, CE 5<sup>E</sup> JOUR DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE VINGT-  
QUATRE.

*Valérie Fiset*

---

*Directrice générale/Greffière-trésorière*